



OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER - FICHE 3 - 2014



REVENUS FISCAUX DES MÉNAGES DU GENEVOIS FRANÇAIS



Un peu plus de 8 milliards d'euros ont été déclarés par les ménages du Genevois français à l'administration fiscale au titre de l'impôt sur les revenus perçus en 2011. Près de la moitié de ces revenus ont leur source hors de France mais ils ne concernent qu'un tiers des ménages du territoire. Le revenu médian par unité de consommation dans le Genevois français s'élève à 26 400 euros, soit 6 300 euros de plus qu'à l'échelle régionale. Presque toutes les communes du territoire affichent de hauts niveaux de revenus médians, notamment les plus proches de la frontière franco-genevoise. Les écarts de ressources entre les ménages percevant des revenus à l'étranger et les autres sont très prononcés, en particulier dans le Pays de Gex.

Le nombre d'actifs transfrontaliers résidant dans la partie française du Genevois est en forte et régulière augmentation depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse. L'analyse qui suit porte sur les disparités spatiales de revenus dans le Genevois français. Elle est fondée sur l'exploitation statistique inédite d'informations de nature fiscale sur l'origine - française ou étrangère - des revenus déclarés par les ménages rhônalpins (cf. encadré « Définitions et concepts »).

En 2011, la région Rhône-Alpes compte 2,635 millions de ménages fiscaux : 12,0 % d'entre eux résident en Haute-Savoie et 9,2 % dans le département de l'Ain.

Près de 100 milliards d'euros ont été déclarés par ces ménages rhônalpins à l'administration fiscale française au titre des revenus perçus en 2011. Les ménages haut-savoyards représentent 14,5 % de ce montant, ceux résidant dans l'Ain 9,8 %.

La part de ménages de la région Rhône-Alpes effectivement imposés sur leurs revenus est nettement plus élevée que celle portant sur l'ensemble de la France de province : 62,5 % contre 58,7 %. Cet écart traduit que les revenus par ménage y sont nettement plus élevés, en particulier en Haute-Savoie (63,6 %), en Savoie (65,0 %) et dans le Rhône (65,6 %).

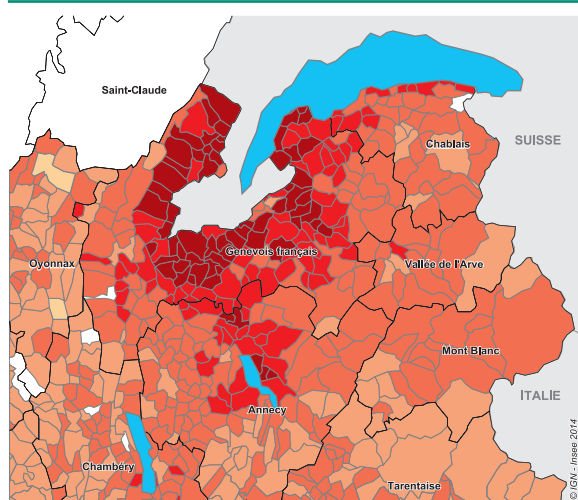
LES MÉNAGES DU GENEVOIS FRANÇAIS ONT DÉCLARÉ AVOIR PERÇU 8 MILLIARDS D'EUROS DE REVENUS EN 2011

Le Genevois français regroupe 5,8 % des ménages fiscaux rhônalpins. La grande majorité d'entre eux est installée en Haute-Savoie (73 % contre 27 % dans l'Ain).

Les ménages du Genevois français ont déclaré avoir perçu un peu plus de 8 milliards d'euros de revenus imposables en 2011, dont 5,8 milliards (71,8 %) pour les haut-savoyards. Cela représente un montant total nettement supérieur aux revenus déclarés par les habitants de la Vallée de l'Arve (un milliard d'euros), du Chablais (1,7 milliard) ou encore de la zone d'emploi d'Annecy (5,1 milliards d'euros).

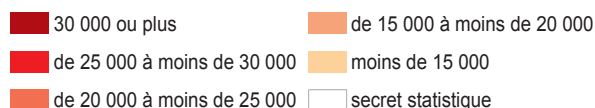
En Rhône-Alpes, le revenu moyen par ménage est de 37 800 euros en 2011. Pour leur part, les ménages du Genevois français déclarent 53 000 euros en moyenne : cela représente un écart de 40 % par rapport à la moyenne régionale et de 16 % par rapport au département de la Haute-Savoie. Les habitants de la partie Ain du Genevois français (pour l'essentiel ceux du Pays de Gex) se singularisent par des revenus annuels moyens par ménage supérieurs à ceux des haut-savoyards : 55 400 euros contre 52 000 euros.

Revenu médian par unité de consommation, en 2011



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés 2011

Revenu médian par UC en 2011 (ensemble des ménages, en euro)



DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS, LE REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DÉPASSE CELUI DE RHÔNE-ALPES

Le revenu médian par unité de consommation (UC ; voir encadré « Définition et concepts ») rhônalpin est de 20 100 euros en 2011. Dans le Genevois français, il s'élève à 26 400 euros. Les inégalités de revenus sont nettement plus accentuées dans la partie du Genevois français située dans l'Ain. Le quart des ménages fiscaux les moins favorisés (1^{er} quartile) y déclarent un revenu par UC de 14 100 euros ou moins, et le quart les plus favorisés (3^e quartile) un revenu par UC supérieur ou égal à 46 000 euros. Dans le Genevois français haut-savoyard, le seuil au-dessous duquel se situe le quart des ménages les moins favorisés est de 16 100 euros et celui au-dessus duquel se place le quart des ménages les plus favorisés est de 41 600 euros. L'éventail des revenus est ainsi sensiblement plus large dans le Genevois français de l'Ain que dans celui de Haute-Savoie.

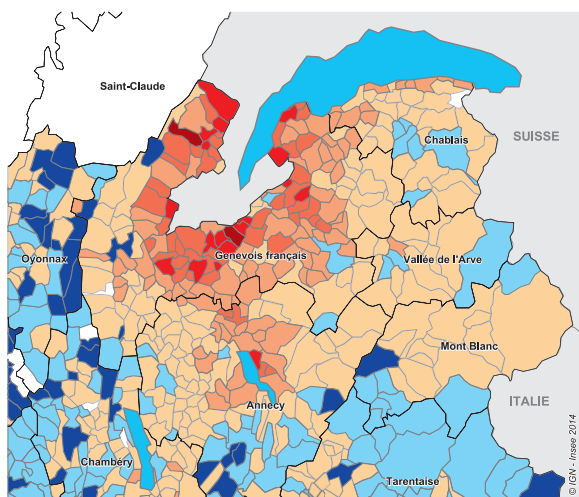
ÉLEVÉS PRÈS DE GENÈVE, LES REVENUS PAR UC DIMINUENT À MESURE QUE L'ON S'ÉLOIGNE DU PÔLE

Les revenus médians par UC les plus élevés sont observés dans les communes du Genevois français les plus proches de la frontière franco-genevoise. C'est particulièrement vrai pour vingt d'entre elles, toutes situées autour de Genève et dont le revenu médian par UC est supérieur d'au moins 75 % à celui observé en Rhône-Alpes. Ainsi, il est de 40 000 euros à Collonges-sous-Salève et à Veigy-Foncenex, de 41 000 euros à Echevenex, de plus de 42 000 euros à Nernier et même de 45 000 euros à Archamps.

Le revenu médian par UC diminue progressivement à mesure que l'on s'éloigne de Genève en direction du Chablais, de la Vallée de l'Arve ou de la zone d'emploi d'Oyonnax.

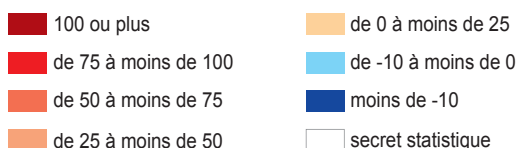
Celle d'Annecy regroupe également un nombre non négligeable de communes où le revenu par UC est élevé. Certaines d'entre elles bénéficient, entre autres, de hauts niveaux de rémunération accordés dans le pôle économique genevois. Pour d'autres communes, en revanche, formant une sorte de couronne autour du lac d'Annecy, la part de ménages déclarant des revenus perçus à l'étranger paraît trop faible pour expliquer le niveau élevé de revenu par UC. Les explications sont probablement à chercher dans le développement et la forte attractivité de cette zone d'emploi au cours des dernières décennies.

Ecart entre le revenu médian par unité de consommation de la commune et celui de la région Rhône-Alpes, en 2011



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés 2011

Ecart en %



EN 2011, 3,8 MILLIARDS D'EUROS ONT ÉTÉ PERÇUS À L'ÉTRANGER PAR LES MÉNAGES DU GENEVOIS FRANÇAIS

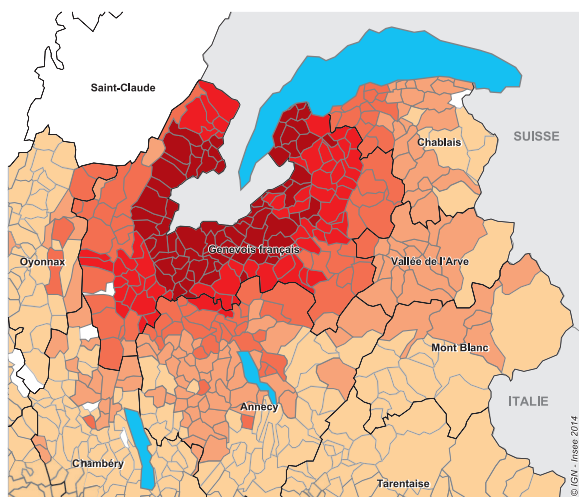
Les niveaux élevés des revenus des ménages du Genevois français sont très largement imputables au poids de ceux perçus à l'étranger, en particulier dans le canton de Genève.

En 2011, 71 300 ménages rhônalpins (soit 2,7 %) ont déclaré avoir perçu des revenus à l'étranger pour un montant total de 4,8 milliards d'euros.

Les trois quart d'entre eux résident dans le Genevois français, les zones d'emploi d'Annecy et du Chablais réunissant respectivement 10 % et 6 % des ménages à revenus de source étrangère. A l'échelon des départements, 74,3 % des ménages rhônalpins déclarant avoir perçu des revenus à l'étranger en 2011 habitent en Haute-Savoie, 19,8 % dans le département de l'Ain.

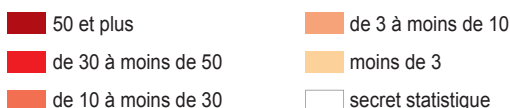
Sur les 4,8 milliards d'euros perçus à l'étranger par les ménages de la région Rhône-Alpes imposables sur leurs revenus, 3,8 milliards (80,0 %) ont été déclarés par les habitants du Genevois français et 0,7 milliard (14,6 %) par ceux des zones d'Annecy et du Chablais.

Part des ménages ayant déclaré des revenus perçus à l'étranger, en 2011



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés 2011

Part en %



DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS, PRÈS DE LA MOITIÉ DES REVENUS FISCAUX SONT PERÇUS À L'ÉTRANGER

D'un point de vue macroéconomique, les revenus perçus à l'étranger représentent un peu moins de 5 % des revenus déclarés au fisc par les ménages rhônalpins. Pour le territoire du Genevois français, ces revenus extra-territoriaux représentent près de la moitié des revenus fiscaux (47,3 %) mais ne concernent que 34,8 % des ménages fiscaux. Ce différentiel révèle d'importants écarts de revenus entre les ménages ne percevant des revenus qu'en France et les autres.

LES ÉCARTS DE RESSOURCES ENTRE MÉNAGES S'EXPLIQUENT TRÈS LARGEMENT PAR LES REVENUS PERÇUS À L'ÉTRANGER

Ce phénomène est nettement confirmé par les approches plus microéconomiques. Ainsi, les revenus médians par unité de consommation des ménages du Genevois français percevant des revenus à l'étranger sont très supérieurs à ceux des autres déclarants : 42 200 euros en 2011 contre 18 700 euros, soit un écart de 125 %. L'écart est encore plus important dans le seul Pays de Gex (145 %).

Les trois quart des habitants du Genevois français ne percevant leurs revenus qu'en France déclarent moins de 27 800 euros par UC (3^e quartile), alors que 75 % des ménages à revenus étranger déclarent plus de 30 600 euros par unité de consommation (1^{er} quartile). Pour ces derniers, la dispersion des revenus par unité de consommation est aussi moins prononcée.

Toutes les communes françaises du Genevois ont sur leur territoire des ménages déclarant des revenus à l'étranger. La part de ces ménages est supérieure à 30 % dans 115 d'entre elles, soit dans les deux tiers de la zone d'emploi. Ce sont

en grande majorité les communes où sont aussi observés les plus hauts revenus médians par UC. Cela se vérifie particulièrement pour les communes d'Archamps et de Saint-Blaise (près de 62 % des ménages y perçoivent des revenus hors de France) ou encore pour Veigy-Foncenex (60 %).

Bien que les revenus médians par unité de consommation soient particulièrement élevés dans la partie Ain du Genevois (44 100 euros contre 41 600 côté Haute-Savoie), les ménages percevant des revenus à l'étranger y sont aussi moins fréquents.

Ménages et revenus fiscaux, en 2011

	Ménages fiscaux		... dont ménages à revenus de source étrangère		Revenus fiscaux		... dont revenus de source étrangère	
	Nombre	%	Nombre	%	Montant en milliard d'euros	%	Montant en milliard d'euros	en %
ZE Genevois français	152 500	5,8%	53 200	74,6%	8,1	8,1%	3,8	80,0%
Genevois-01	41 000	1,6%	13 400	18,8%	2,3	2,3%	1,0	21,7%
Genevois-74	111 300	4,2%	39 800	55,8%	5,8	5,8%	2,8	58,4%
ZE Annecy	118 200	4,5%	7 200	10,1%	5,1	5,1%	0,5	10,0%
ZE Chablais	40 800	1,5%	4 100	5,8%	1,7	1,7%	0,2	4,6%
ZE Vallée d'Arve	23 900	0,9%	1 400	2,0%	1,0	1,0%	0,1	1,6%
Ain (01)	242 100	9,2%	14 100	19,8%	9,8	9,8%	1,1	22,3%
Haute-Savoie (74)	315 300	12,0%	53 000	74,3%	14,4	14,5%	3,6	75,1%
Rhône-Alpes	2 635 200	100,0%	71 300	100,0%	99,7	100,0%	4,8	100,0%

Source : Insee - Revenus fiscaux localisés 2011

Distribution des revenus fiscaux par unité de consommation en euro, en 2011

	Ensemble des ménages fiscaux			... dont ménages à revenus de source étrangère			... dont ménages à revenus de source exclusivement française		
	1 ^{er} quartile (Q1)	médiane	3 ^e quartile (Q3)	1 ^{er} quartile (Q1)	médiane	3 ^e quartile (Q3)	1 ^{er} quartile (Q1)	médiane	3 ^e quartile (Q3)
ZE Genevois	15 600	26 400	42 700	30 600	42 200	58 600	11 200	18 700	27 800
Genevois-01	14 100	26 700	46 000	30 900	44 100	64 000	9 100	18 000	29 900
Genevois-74	16 100	26 300	41 600	30 400	41 600	57 000	11 800	19 000	27 200
ZE Annecy	15 900	22 700	31 600	30 800	41 600	56 200	15 300	21 800	29 700
ZE Chablais	15 100	22 600	33 200	27 400	36 900	49 900	14 300	21 100	30 400
ZE Vallée d'Ave	14 100	20 600	28 300	27 300	35 500	45 700	13 500	19 800	26 900
Ain (01)	14 100	20 500	28 800	30 400	43 400	62 800	13 700	19 800	27 200
Haute-Savoie (74)	15 600	23 300	34 500	30 000	40 900	55 900	14 000	20 700	28 800
Rhône-Alpes	13 400	20 100	28 400	29 600	41 000	56 900	13 200	19 700	27 600

Médiane et quartiles : La médiane correspond à la valeur pour laquelle la moitié des revenus par UC lui sont inférieurs, et l'autre moitié supérieurs. Le premier quartile (Q1) est la valeur qui sépare des autres les 25 % des ménages fiscaux avec les revenus par UC les plus bas. Le troisième quartile (Q3) est la limite qui sépare des autres les 25 % des ménages fiscaux disposant des revenus par UC les plus élevés.

Source : Insee - Revenus fiscaux localisés 2011

PLUS DE SEPT MILLIARDS DE FRANCS DE SALAIRES TOUCHÉS PAR LES ACTIFS TRANSFRONTALIERS EN 2011

De source fiscale genevoise, la somme des salaires touchés par les habitants de l'Ain et de la Haute-Savoie pour leur activité professionnelle dans le canton de Genève se monte à 7,3 milliards de francs en 2011, soit 5,9 milliards d'euros. Cette somme a progressé de 85 % entre 2003 et 2011.

La source fiscale française fait état de 4,6 milliards d'euros pour les revenus de source étrangère des ménages des deux départements cités. Comment expliquer cette différence ? D'une part, la source genevoise porte sur des salaires bruts, avant déduction des cotisations sociales à la charge du salarié et des primes d'assurance-maladie. Les revenus de la source française sont nets de ces cotisations et primes. D'autre part, les revenus de la source française ne sont pas constitués uniquement de salaires : ils comprennent aussi des revenus d'exploitation et de la fortune. Cela étant, en termes de montant, la déduction des cotisations et primes l'emporte certainement, et de loin, sur la différence due aux types de revenus pris en compte. L'écart de 21,7% entre les deux chiffres est donc fort vraisemblable et ces chiffres peuvent ainsi être considérés comme cohérents entre eux.

La somme des salaires citée ici est produite par l'administration fiscale genevoise pour la péréquation financière intercantonale, mécanisme qui vise à réduire les importantes différences de ressources entre les cantons en Suisse. Les montants de la péréquation sont calculés par l'Administration fédérale des finances (AFF) sur la base des données transmises par les administrations fiscales cantonales. Ces calculs nécessitent des traitements particuliers pour les revenus des contribuables imposés à la source qui obligent l'administration fiscale genevoise à fournir cette somme à l'AFF. Les données qui entrent dans les calculs de la péréquation sont publiques et disponibles sur le site Internet de l'AFF.

Somme des salaires des habitants de l'Ain et de la Haute-Savoie perçus dans le canton de Genève

En millions de francs	
2003	3 947
2004	4 363
2005	4 564
2006	5 087
2007	5 395
2008	5 986
2009	6 477
2010	6 763
2011	7 319

Source : AFC Genève / AFF - RPT

DÉFINITIONS ET CONCEPTS

Revenu fiscal : il correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus n° 2042, avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Ménage fiscal : il s'agit d'un concept statistique. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (déclaration n° 2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Unité de consommation (UC) : cette notion permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille et de composition différentes. Leur nombre d'UC n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car il faut tenir compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle généralement utilisée par les statisticiens publics retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenus perçus à l'étranger : les revenus perçus hors de France par l'ensemble des membres composant un foyer fiscal habitant en France doivent en principe être déclarés à l'administration fiscale française. Certains de ces revenus sont imposables en France pleinement, par l'effet d'une convention fiscale internationale (exemple : la plupart des retraites étrangères). D'autres sont, soit exonérés d'impôt en France, en application d'une convention fiscale internationale ou d'accords concernant certains fonctionnaires internationaux, ou encore de l'article 81 A.I et II du Code général des impôts (salariés détachés à l'étranger, soit imposables en France avec le bénéfice d'un crédit d'impôt neutralisant - en tout ou partie - l'imposition française (en application d'une convention internationale). Ce dernier cas vise notamment la Convention avec la Suisse, pour les revenus d'activité de source genevoise déjà imposés à la source en Suisse.

Les revenus encaissés hors de France comprennent tous les revenus, bénéfices et plus-values de toute nature encaissés hors de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (ou reçus directement d'un territoire ou pays autre que la France métropolitaine et les départements d'outre-mer), quel que soit le lieu.

Le lieu de paiement des impôts des personnes travaillant en Suisse dépend de la combinaison du lieu d'habitation, du lieu de travail et également de certaines conditions particulières. Les frontaliers travaillant dans le canton de Genève y sont imposés à la source sur leurs revenus mais ils sont tenus de mentionner ces revenus étrangers dans une déclaration d'impôt en France s'ils y résident, qu'ils soient seuls ou en couple. L'imposition est alors calculée sur le revenu genevois, puis neutralisée par un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français sur ce revenu (déjà imposé à l'étranger). L'administration fiscale française reconnaît que l'obligation de déclaration est parfois mal comprise par les travailleurs frontaliers célibataires : en 2009, ces célibataires représentent près d'un tiers des ménages frontaliers du Genevois français (cf. fiche OST 4-2013). L'impôt payé hors de France n'est pas déductible du revenu genevois imposable mais ce revenu ouvre droit en parallèle à un crédit d'impôt, à faire valoir en déclarant celui-ci dans la case 8TK de la déclaration n° 2042. Cette case vise donc certains revenus ayant leur source hors de France (revenus d'activité sur Genève, notamment).

Dans la présente étude, les résultats portant sur les revenus perçus à l'étranger ont été établis par exploitation statistique du contenu de la case 8TK de la déclaration n° 2042. Ils sont donc conditionnés par le champ et la qualité de l'information déclarée dans cette case par les foyers fiscaux.

Pour toute information

Site web de l'OST: www.statregio-francosuisse.net

**Institut national de la statistique et
des études économiques
Direction régionale Rhône-Alpes**

165, rue Garibaldi
69401 Lyon Cedex 03
Téléphone : +33 09 72 72 4000
Messagerie : insee-contact@insee.fr
Internet : www.insee.fr/rhone-alpes



Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

82, route des Acacias
Case postale 1735 - 1211 Genève 26
Téléphone : +41 22 388 75 00
Télécopie : +41 22 388 75 10
Messagerie : statistique@etat.ge.ch
Internet : www.ge.ch/statistique

